

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 25 novembre 2022 -

Etaient présents :

M. CADIOU, M. HOYAUX, Mme TAUZIN, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme RAHOU, Mme LACROIX-BOUTIN, M. BIORET, M. CADET, Mme DIRIK, Mme ESTEVES-LEANDRO, M. LE MAT, M. AUPY, Mme RODRIGUEZ, Mme SCHALLER, Mme VIARD, Mme MORGES.

Etaient représentés :

M. BAILLON, Mme DURRANS, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme SION-JENKIS, Mme LEBRAUD, Mme FERNANDEZ, Mme PORTELLA

Etaient invités :

M. DAGNEAU, Mme MIRAS, Mme OUVRAD-ZELAYA, Mme ROCHETTE, M. VALAT

Mme Mellac ouvre la séance à 9h10.

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Nombre de membre présents | 20 |
| Nombre de membres représentés | 11 |

Mme Mellac signale le siège vacant de la CFVU sera occupé par M. Pierre Baumann, professeur des universités en Arts plastiques.

I/ PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 06 OCTOBRE 2022 ET DU 22 OCTOBRE 2022

Après prise en compte des remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote du PV du 06 octobre 2022 :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 31 |

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022.**

Résultat du vote du PV du 22 octobre 2022 :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 31 |

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2022.**

II/ CONVENTIONS DE FORMATION

- Avenant à la convention de double diplôme entre la universita degli studi firenze (UNIFI, ITALIE) et l'université bordeaux Montaigne (UBM, FRANCE), pour les masters universitaires "pianificazione e progettazione della citta e del territorio" de l'UNIFI et "urbanisme et aménagement" de l'UBM.

Mme Mellac rappelle que cette convention existe depuis longtemps. L'avenant permet de préciser le processus de validation des UE pour l'obtention du double diplôme, cet avenant intègre les modifications de la maquette de la nouvelle offre de formation. Il concerne les deux parcours du master Urbanisme de l'établissement « Paysage, évaluation environnementale et projet de territoire » (UPEPT) et « Stratégie, projet et maîtrise d'ouvrage » (USPMO).

Mme Mellac souhaite que les acronymes des deux parcours soient développés dans l'avenant pour une meilleure compréhension.

En l'absence d'autres remarques, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 31 |

➔ La CFVU approuve l'avenant à la convention de double diplôme entre la universita degli studi firenze (UNIFI, ITALIE) et l'université bordeaux Montaigne (UBM, FRANCE), pour les masters universitaires "pianificazione e progettazione della citta e del territorio" de l'UNIFI et "urbanisme et aménagement" de l'UBM.

Convention entre Bordeaux Sciences Agro et l'université Bordeaux Montaigne qui concerne deux formations de UBM : le parcours « Alimentation durable et résilience territoriale (ADRET) » du Master mention « Gestion des territoires et développement local » et le Master mention « International Master of African Studies » (IMASDD) et pour Bordeaux Sciences Agro, la Spécialisation de 3^{ème} année Ingénieur Agro « Agriculture, proximité et territoires d'ici et d'ailleurs (APTERia) ».

Mme Mellac et M. Valat ayant plusieurs remarques à faire sur cette convention tant sur la forme que le fond, annoncent qu'elle sera présentée lors d'une prochaine CFVU.

Ils expliquent leurs objections au projet de convention dans sa présentation actuelle. En premier, le manque de précisions de l'article 1 quant à la composition du conseil de perfectionnement qui pour une formation co-accréditée doit comprendre des représentants des établissements co-accrédités.

Mme Mellac s'interroge sur l'introduction dans la convention d'une capacité limitée d'étudiants de Bordeaux Sciences Agro qui pourraient suivre les enseignements alors qu'à sa connaissance, cela n'a pas été discuté avec BSA. Elle ajoute que cette convention n'a pas été vue par la cellule juridique.

M. Valat ajoute que cette convention a pour objet la co-acréditation de la mention GTDD et qu'est introduit le parcours d'IMASDD qui relève d'une autre mention. Il s'interroge donc sur l'objet réel de cette convention, s'agit-

il d'une co-acréditation ou d'une convention de partenariat pédagogique ?

M. Arcelin précise que cette année les 15 étudiants de BSA ont bien suivi les cours. Il se demande sur quels critères la sélection serait faite si on partait sur seulement 5 étudiants.

Mme Mellac et M. Valat répondent que pour intégrer un master tous les étudiants doivent passer par la procédure de recrutement puisqu'une capacité d'accueil est fixée. Or on constate que tous les étudiants ne sont pas concernés par une procédure de recrutement.

M. Arcelin rappelle que les deux diplômes sont associés. Le diplôme de BSA où les étudiants d'UBM peuvent bénéficier d'un certificat d'ingénierie de BSA et les étudiants de BSA qui peuvent bénéficier du master d'UBM. Il pense en effet que l'objet de la convention est plus un partenariat pédagogique qu'une co-acréditation.

M. Arcelin s'interroge aussi sur le fait de parler d'IMASDD dans cette convention alors que les étudiants d'UBM vont suivre une intervention à BSA sans que cela rapporte d'ECTS.

Mme Mellac pense que BSA souhaitait avoir un seul document regroupant les partenariats avec UBM. La question sera posée au juriste.

III/ CAPACITÉS D'ACCUEIL D'ADMISSION 2023 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 1^{ER} CYCLE

Mme Mellac explique que les capacités d'accueil sont présentées à la CFVU uniquement pour avis puisqu'elles doivent être approuvées par le CA (du 16 décembre 2023) et non pas la CFVU. Un avis sera donc donné sur les capacités du portail Parcoursup.

Elle signale que les capacités d'accueil globales ont été ajoutées par rapport au document produit l'année passée. Les capacités d'accueil globales sont les capacités que souhaitent atteindre les formations en prenant en compte les redoublants et les étudiants internationaux. Cette information permet aux élus de mieux appréhender le nombre de places disponibles dans les formations de l'établissement. Elle souhaitait aussi que le Rectorat puisse disposer de ces informations car la détermination des capacités d'accueil relève de sa compétence sur proposition du CA de l'établissement.

Elle annonce une augmentation de la capacité d'accueil en Lettre en formation à distance, de 40 à 45 places afin d'attirer les étudiants vers cette formation.

Elle signale une demande de diminution significative de la capacité d'accueil portail en Histoire : de 650 à 520 places. Elle soutient ce changement car il n'y a pas eu d'ajustement de la capacité de la licence d'Histoire lors de l'instauration d'un parcours de formation en FAD (85 places), ni lors de l'ouverture de la nouvelle formation intitulée Histoire et cultures des mondes anciens (40 places). La capacité cumulée de ces formations est en adéquation avec les moyens humains dont dispose le département d'histoire pour les mettre en œuvre. Elle ajoute que depuis 3 ans le nombre d'étudiants qui s'inscrivent en présentiel en 1^{ère} année d'histoire est inférieur à 520. Ainsi la capacité d'accueil proposée n'aura pas d'impact sur le nombre d'étudiants qui s'inscriront en licence d'histoire. L'objectif est d'envoyer un signal important au Rectorat et aux membres du CA et de la CFVU pour dire que 650 étudiants en 1^{ère} année est intenable.

M. Cadiou confirme l'inscription de 520 étudiants en 1^{ère} année dont 488 provenant de Parcoursup. La capacité d'accueil doit correspondre au plus proche à la capacité réelle d'une équipe de formation pour accueillir des étudiants dans de bonnes conditions. Avec 525 on est au maximum des capacités d'encadrement. Le but est de ne pas se retrouver dans une situation intenable pour la formation. Ce chiffre est fondé sur les forces actuelles du département et de l'état actuel des demandes sur Parcoursup.

Mme Mellac indique, que même si le Rectorat en est conscient, il est important de rappeler que l'Anglais et l'Histoire, les deux grosses formations de l'établissement, ont pu faire face aux évolutions des effectifs en s'appuyant sur des chargés de cours. Or on arrive au bout des possibilités de recruter des chargés de cours dans

ces deux disciplines avec notamment un manque d'intérêt dans le secondaire à venir faire des cours en université. Les formations ont donc de grandes difficultés à assurer les dizaines de groupes de TD en 1^{ère} année.

M. Cadiou fait remarquer que l'ensemble des TD en histoire moderne de la licence 1^{ère} année est assuré par des chargés de cours. Il rajoute que le vivier des chargés de cours venant du secondaire a des contraintes d'emploi du temps très forte. Il n'est pas possible de placer tous les chargés de cours le mercredi compte tenu des contraintes de salles rencontrées à l'université. Par ailleurs il explique que le vivier est très inégalement réparti en fonction des sections. En histoire ancienne et histoire médiévale le vivier est très faible.

Mme Rodriguez, intervient au nom de EBM. Elle dit que l'université doit être une université ouverte et accessible à tous où l'accès aux études supérieures est un droit pour toute personne titulaire du baccalauréat et exprime son opposition à toute forme de sélection qui se baserait sur d'autres critères. Elle constate une baisse assez importante des capacités d'accueil en licence et master, soit au total plus de 400 places. Comme le Ministère impose des critères généraux d'examens de vœux en plus de l'obtention du baccalauréat, elle suggère que l'université se limite aux critères de motivations, connaissance de la formation et cohérence du projet. Elle rappelle toutefois que la liste qu'elle représente donne un avis défavorable sur les capacités d'accueil et les critères de sélection.

Mme Mellac revient sur la baisse de 400 places citée précédemment. Elle convient d'une légère diminution des capacités d'accueil en 1^{er} cycle mais pas en master. Les chiffres sont identiques à l'année précédente du fait notamment de l'ouverture de 3 masters.

M. Bioret demande si la capacité d'accueil des primo entrants est rehaussée dans le cas où il n'y aurait pas ou peu de redoublants et/ou d'étudiants internationaux.

Mme Mellac répond qu'il y a en effet toujours la possibilité de rehausser la capacité sur la plateforme si le nombre de redoublants et d'étudiants internationaux est moins nombreux que ceux attendus mais qu'elle ne peut pas être baissée. La difficulté est de savoir quand il faut le faire, surtout en master. Elle indique comprendre le point de vue des étudiants qui ne veulent pas baisser la capacité d'accueil mais assure que si on recrute 790 étudiants en histoire, la qualité de la formation va en être impactée et l'encadrement des étudiants dans de bonnes conditions ne sera pas possible. Cette année le département d'histoire a rencontré des difficultés sur certains TD ou il a fallu faire des choix difficiles et réajuster la formation pour la rendre soutenable par les enseignants et chargés de cours disponibles. Il faut tenir compte de la capacité de l'équipe de formation.

Mme Miras apporte un complément d'information en rappelant que le calendrier des inscriptions en master 1 a été avancé pour demander aux étudiants de se réinscrire très tôt en juillet afin de pouvoir faire le point sur le nombre de places vacantes. En effet si le nombre de redoublant est connu dès la parution des résultats de la 2^{ème} session, on ne sait pas s'ils vont se réinscrire ou non. Il est donc important de respecter au maximum ces calendriers d'inscription.

M. Cadiou affirme que le département d'histoire est très attaché au principe de l'ouverture à l'ensemble des étudiants et du droit à intégrer ses formations et ne remet pas en question ce principe. En revanche le devoir de l'établissement et de la formation est de pouvoir accueillir ses étudiants dans des conditions décentes. Cette année cela n'a pas été satisfaisant car il a fallu apporter des changements en supprimant par exemple en L1 l'ensemble des TD d'une UE.

Mme Dirik intervient sur la suppression des TD en histoire médiévale et de leur remplacement par un CM. Cela soulève pour elle la question du recrutement mais aussi de la manière dont la maquette est construite. En L1 il n'y a pas beaucoup de changements entre les deux offres de formation puisque le volume horaire est identique mais cela change en termes d'organisation d'emploi du temps et de construction des cours. Avec la nouvelle offre de formation le choix a été fait de faire des CM et TD pour les 4 périodes sur l'ensemble de la licence, ce qui démultiplie le nombre de TD et requiert plus d'enseignants. Elle estime qu'il faut donc se questionner sur les choix retenus et que ce n'est pas aux étudiants d'assumer les problèmes que cela occasionne. Elle fait observer que si on réduit les capacités pour faire avec les moyens existants, le signal politique envoyé au Ministère ne sera pas bon. Aucun

moyen supplémentaire sera donné et on restera en sous dotation. Il faut au contraire dire que l'on souhaite recevoir plus d'étudiants et demander au Ministère les moyens dont on a besoin.

Mme Mellac explique, selon elle, que la diminution des capacités d'accueil signifiera au Ministère que l'établissement ne peut pas mener sa politique de formation sans les moyens qui vont avec. Pour reprendre le cas de l'Histoire on sait que les étudiants n'occupent pas l'ensemble de la capacité d'accueil alors pourquoi demander une capacité à 650. Elle sait pertinemment que le rectorat ne validera pas la capacité d'accueil à 520, mais la baisse affichée constitue une façon de négocier des moyens. Car si on annonce que l'on peut accueillir tout le monde, le Rectorat sera satisfait et ne regardera pas si on a les moyens ou non de le faire.

M. Cadiou souhaite revenir sur la maquette de la nouvelle offre de formation en Histoire et affirme qu'il n'y a eu aucune attitude inconsidérée dans sa construction. Elle a été pensée dans un esprit d'équilibre et de renforcement disciplinaire avec l'introduction des 4 périodes à chaque semestre rendue possible par la disparition des mineurs. Le cas de la médiévale cette année est un cas très circonstanciel qui s'explique par le fait qu'une partie de l'équipe enseignante est concernée cette année par des délégation CNRS, CRCT. Il déclare que la maquette a été construite en adaptation avec ce que l'équipe savait pouvoir faire.

Mme Dirik répond qu'elle regrette que les étudiants n'aient pas été consultés en amont dans différentes instances, comme dans un conseil de perfectionnement interne au département par exemple. Elle dit que le report des heures dédiées aux mineures sur des cours d'histoire a eu un impact important sur l'organisation des emplois du temps des enseignants d'histoire puisque les mineures étaient assurées par des enseignants d'autres départements.

M. Cadiou rappelle que les enseignants d'histoire intervenaient dans les mineures des autres formations. Il réexprime la soutenabilité de la maquette sous condition de la maîtrise du nombre de groupe de TD.

Mme Mellac présente ensuite la baisse de la capacité d'accueil pour la licence Sciences du langage. Le but pour cette formation sous tension est de viser une capacité globale de 200 en baissant de 10 places. Avant de passer aux votes elle mentionne la disparition du DU PAREO qui a été créé et financé pendant 2 ans par le Ministère. Ce DU permettait à des étudiants qui éprouvent des difficultés pour rentrer en université de s'approprier le travail universitaire et de connaître les formations. Elle explique que le Ministère vient d'annoncer l'arrêt des moyens. L'établissement a donc décidé de suspendre cette formation pour un an et de retravailler à un nouveau modèle.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 20 |
| Contre | 11 |

👉 **La CFVU donne un avis favorable aux capacités d'accueil d'admission 2023 en 1^{ère} année de 1^{er} cycle.**

IV/ CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX D'ADMISSION 2023 (HORS BUT) EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 1^{ER} CYCLE

Mme Mellac présente le projet de délibération et commence par lister les formations qui ne procéderont plus à l'ordonnancement des candidatures : la LLCER Chinois, LLCER Anglais, LLCER italien, LEA anglais-espagnol, LEA Anglais-Portugais, LEA Anglais-Italien et la Philosophie.

M. Valat signale que dans le document présenté il manque les modalités d'admission de la licence parcours « Hambord » (double diplôme), formation qui recrute à la fois sur dossier et sur entretien. Cela sera rajouté.

M. Pichon demande pourquoi les pondérations des critères en pourcentage, qui est une nouveauté de Parcoursup, ne sont pas mentionnées dans le document.

Mme Miras répond que cette information date de deux jours. Il était donc impossible de proposer à la CFVU la pondération en pourcentage. Elle explique que dans le champ du degré d'importance des critères, il faut maintenant remplacer les mentions « essentiel » « important », « très important » et « complémentaire » par des pourcentages.

Mme Mellac s'étonne d'une telle demande aussi tardive alors que les universités approuvent actuellement les critères.

Mme Miras ajoute qu'elle a fait un test sur la plateforme et que ce champ en pourcentage est obligatoire. Il reste un mois pour la saisie et les enseignants vont être contactés pour recueillir les informations nécessaires.

M. Valat présente les différentes catégories de critères utilisées et imposées par le Ministère. Il spécifie que les principaux critères utilisés par les établissements ont été analysés au plan national et ont été classés sous forme de cinq grandes familles ; 1-les résultats académiques, 2-les compétences académiques, acquis méthodologiques et savoir-faire, 3-les savoir-être, 4-la motivation, connaissance de la formation et cohérence du projet et 5-les engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires. Dans chaque famille doit être exprimé un critère avec ses modalités d'évaluation et leur degré d'importance. Il y a une homogénéisation de la présentation de critères par tous les établissements.

Mme Dirik déclare opposée à cette politique de baisse des capacités d'accueil et de critères de sélection imposés pour accéder à l'enseignement supérieur.

Mme Mellac indique que la plateforme Parcoursup a toutefois apporté un certain nombre de clarifications et permis une meilleure gestion du flux considérable d'étudiants. Les établissements utilisent tous les mêmes critères et les candidatures sont toutes traitées en même temps. Elle propose de passer au vote.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 20 |
| Contre | 11 |

☞ La CFVU donne un avis favorable aux critères généraux d'examen des vœux d'admission 2023 (hors BUT) en 1ère année de 1er cycle.

V/ ATTENDUS LOCAUX D'ADMISSION 2023 (HORS BUT) EN 1ÈRE ANNÉE DE 1ER CYCLE :

Mme Mellac s'interroge sur le positionnement du département d'allemand qui ne souhaite pas accueillir les grands débutants alors même que le taux d'inscription est très bas. Elle indique qu'un travail doit être mené avec le département d'allemand pour rendre cette formation plus attractive.

M. Bioret, au nom de EBM, annonce qu'ils s'abstiendront lors du vote sur les attendus locaux. Ils sont opposés au principe général des attendus qui ne correspond pas à la vision du service public à l'université qu'ils défendent. Ils considèrent qu'il ne devrait pas y avoir d'autres attendus que le baccalauréat ou équivalence pour rentrer en licence et rien de plus qu'une licence dans la discipline concernée pour rentrer en master. Mais tout comme Mme Mellac, il regrette que les filières d'allemand ne soient pas accessibles aux débutants en allemand, ce qui ne favorise pas le développement de l'allemand.

Mme Mellac indique avant de passer au vote, que les attendus sont produits pour informer les étudiants, pour les aiguiller vers les formations et qu'ils ne sont pas des critères de sélection.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 23 |
| Abstention : | 8 |

➡ **La CFVU donne un avis favorable aux attendus locaux d'admission 2023 (hors BUT) en 1^{ère} année de 1^{er} cycle.**

V/ CAPACITÉS D'ACCUEIL D'ADMISSION 2023 EN 1ÈRE ANNÉE DE 2ÈME CYCLE :

Mme Mellac expose les changements par rapport à l'année dernière.

- Ouverture de 3 parcours de la NOF pour lesquelles il avait été souhaité une ouverture différée. Il s'agit du M1 Design Situé : milieux et matériaux, M1 Études sur la guerre et M1 Etudes anglophones et germanophones,
- Fermeture du MEEF Allemand (1 inscrit cette année) mais maintien du master Études germaniques qui permet aux étudiants de continuer à préparer le CAPES,
- Suspension du master Musiques et cultures en 2023/2024 pour revoir le partenariat avec le Pôle d'enseignement supérieur musique et danse et surtout recruter un professeur pour porter la formation en remplacement de Mme Dufourcet,
- Fermeture du M2 Communication, éditorialisation digitale après la fermeture du M1 l'année dernière. (Fermeture du parcours liée au départ en retraite de l'enseignant responsable)

Elle indique que les capacités portail de l'année dernière et les capacités globales de cette année sont sensiblement identiques.

Elle explique que la nouvelle plateforme d'admission dont le nom n'a pas encore été communiqué, devrait fonctionner de manière assez similaire à Parcoursup. On y trouvera tous les diplômes nationaux de master à l'exception du master Journalisme, des masters internationaux et des masters uniquement en formation continue qui relèvent d'un calendrier différent. Elle ne gèrera pas non plus les redoublants, les étudiants étrangers extra européens (sur Etudes en France) ainsi que les étudiants demandant une VAE. Elle va fonctionner sur un calendrier très restreint avec une phase de candidature d'un mois (22 mars-18 avril) avec obligation de déposer un dossier complet. La phase d'admission sera du 19 juin au 17 juillet 2023. Les candidats recevront des propositions et devront choisir dans les 3 jours le master qu'ils retiennent, ce qui libèrera des places qui seront proposées à d'autres candidats. Il y aura possibilité de faire 15 vœux qui ne seront pas hiérarchisés dans les formations classiques et 15 vœux dans les formations en alternance qui ont un calendrier un peu différent.

M. Arcelin demande si la publication des résultats est prévue précisément 19 juin ou si c'est un choix d'établissement.

M. Valat indique que c'est un calendrier national et que des précisions devraient être apportées par le Ministère. Une fois les candidatures examinées, les établissements vont rendre leur proposition d'admission aux candidats le 19 juin. La phase d'admission se poursuivra jusqu'au 17 juillet puisque des places vont se libérer au fur et à mesure et être proposées à d'autres candidats.

Il précise que la comptabilisation des vœux se fait au niveau de la mention au sein d'un établissement et non pas au niveau des parcours.

Mme Miras fait remarquer qu'il est fort probable que soit demandé aux établissements la saisie tous les résultats pour le 15 juin afin de respecter une phase de contrôle et de validation avant publication le 19 juin.

Elle ajoute qu'il est demandé aux étudiants de s'inscrire entre le 12 juillet (au plus tard) et le 20 juillet.

Mme Roumanos demande comment vont être gérés et classés les vœux sur les formations qui sont à la fois classiques et en alternance.

Mme Mellac répond que le Ministère conseille aux étudiants de postuler sur les 2 types de formations. Cela signifie toutefois que des places dans les formations classiques seront bloquées le temps que les étudiants aient la certitude d'avoir un contrat en alternance. Ils pourront toujours changer d'avis. Les formations doivent donc publier des places dans les deux formations.

Mme Roumanos dit qu'il est difficile de prévoir à l'avance les places en alternance. Cette gestion est très compliquée et il faudrait lister les formations en master qui sont en mode hybride.

M. Pichon rajoute que cette gestion en parallèle est encore plus compliquée de par l'existence de deux calendriers d'admission et assure qu'un étudiant aura le toujours le droit d'être alternant même s'il a candidaté sur une formation classique. Il fait référence au code du travail qui prévoit la signature d'un contrat d'apprentissage dans un intervalle de 3 mois avant ou après le début de la formation.

Mme Mellac indique que l'idée est de donner plus de chance aux étudiants. Pour elle la formation doit faire du surbooking sur la formation classique. Elle admet que cela demande des éclaircissements.

M. Arcelin dit qu'il lui semblait que les formations mixtes avaient le même calendrier avec la possibilité pour les étudiants de devenir des alternants. Seules les formations proposant uniquement de l'alternance peuvent bénéficier du calendrier du 07 avril au 30 septembre.

Mme Rahou demande si le recrutement cette année va vraiment passer par cette plateforme qui n'a pas encore de nom.

Mme Mellac pense que la plateforme ouvrira même si le ministère n'a pas eu l'approbation du CNESER. Le droit sur lequel les établissements vont pouvoir s'appuyer sont en cours de rédaction et même s'il reste encore des choses à préciser il faut communiquer auprès des étudiants pour leur permettre de se préparer.

M. Valat se montre inquiet face au manque d'information donné sur cette plateforme et sur les délais très courts qu'il reste pour le paramétrage avant les candidatures.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 23 |
| Contre | 8 |

➔ La CFVU donne un avis favorable aux capacités d'accueil d'admission 2023 en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle.

VI/ CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX D'ADMISSION 2023 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 2^{ÈME} CYCLE

Mme Mellac signale que cette année les parcours communication des organisations et communication publique et politique ne sont plus identifiés comme des formations avec recrutement sur concours mais avec recrutement sur dossier et entretien. La seule formation par concours est l'IJBA.

En l'absence de remarques, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 23 |
| Contre | 8 |

➡ **La CFVU donne un avis favorable aux critères généraux d'examen des vœux d'admission 2023 en 1ère année de 2^{ème} cycle.**

VII/ ATTENDUS LOCAUX D'ADMISSION 2023 EN 1ÈRE ANNÉE DE 2ÈME CYCLE :

Mme Mellac remarque que seul un master d'Histoire est ouvert aux géographes : le master Transitions, innovation et environnement. Il lui semble que d'autres masters gagneraient être ouverts aux géographes.

M. Bioret indique qu'il est défavorable à la formulation « Avoir des expériences à l'internationale : VIE, stages, Erasmus+, voyages... » dans les attendues du master IPCI et du master Interaction, innovation, service. Cela met en jeu un critère économique qui est indépendant des compétences et de la motivation. Il suggère de remplacer cette formulation par « un séjour à l'étranger est recommandé »

Mme Mellac est favorable au changement de la formulation.
Elle invite à passer au vote.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 22 |
| Abstention | 9 |

➡ **La CFVU donne un avis favorable aux attendus locaux d'admission 2023 en 1ère année de 2^{ème} cycle.**

VIII/ MODALITÉS D'ADMISSION 2023 EN 1ÈRE ANNÉE DE MASTER JOURNALISME

Mme Mellac précise que ces modalités d'admission pour le Journalisme sont votées à part puisque son recrutement se fait par un concours national qui ne sera pas géré par la plateforme. En l'absence de remarque elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 22 |
| Contre : | 9 |

➔ ***La CFVU donne un avis favorable aux modalités d'admission 2023 en 1ère année de Master Journalisme.***

IX/ LETTRE DE CADRAGE SUR LES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT

Mme Mellac signale que cette lettre de cadrage a été relue par toutes les composantes et par quelques étudiants.

Elle indique que le conseil de perfectionnement doit se réunir au moins deux fois en cours d'accréditation, au début pour mettre en place les commissions et à la fin pour préparer les auto évaluations. Les comptes rendus des conseils de perfectionnement joueront un rôle essentiel dans les auto évaluations.

M. Valat rappelle que le HCERES est très orienté sur les conseils de perfectionnement. Lors de la dernière évaluation il a parfois pointé l'absence de conseil de perfectionnement mais aussi l'absence de représentativité de certaines catégories dans les conseils de perfectionnement. Les étudiants mais aussi les extérieurs doivent être présents.

Mme Mellac énonce les trois catégories concernées ; les personnels de l'équipe de formation (enseignant, enseignant chercheur et personnels BIATSS), les représentants des étudiants et les représentants du monde socio-professionnel.

M. Valat évoque la rédaction en cours d'une lettre de mission pour les responsables de mention et de spécialité sur lesquels repose le fonctionnement du conseil de perfectionnement.

M. Mellac dit qu'il est important de donner davantage de consistance à la mention puisque dans les accréditations le Ministère regarde uniquement les mentions. Elle sait que pour les équipes pédagogiques ce n'est pas toujours facile de rajouter une dimension à la mention.

M. Cadiou souligne les difficultés déjà rencontrées en Histoire à trouver des responsables de niveau et s'inquiète pour un responsable de mention.

Mme Mellac répond que l'on peut associer le Directeur de département au responsable de mention.

Mme Dirik se dit favorable à la mise en place des conseils de perfectionnement et d'un meilleur cadrage de ses instances. Elle déclare que le manque d'instance de dialogue entre enseignants et étudiants dans certaines formations a eu pour conséquence l'année dernière de provoquer des débats tendus au sein d'une assemblée générale d'UFR alors que les problèmes soulevés auraient pu être réglés en amont dans les départements.

Mme Mellac invite à passer au vote.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 31 |
| Abstention | 0 |

➡ **La CFVU approuve la lettre de cadrage sur les conseils de perfectionnement.**

X/ COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXONÉRATION

Mme Mellac rappelle que l'approbation en juin par la CFVU et le CA des nouveaux critères généraux d'exonération des droits d'inscription a annulé et remplacé la délibération précédente sur laquelle était inscrite la composition de la commission d'exonération.

Mme Miras indique que cette nouvelle composition tient compte de la création de la DIVEC et est en harmonisation avec celle de la commission d'aide sociale. Ainsi il est possible, lors des deux 1^{ères} commissions, de siéger en même temps pour l'étude de la situation d'un même étudiant en difficulté financières ayant fait une demande d'exonération des droits d'inscription et/ou d'attribution d'une aide sociale.

Mme Dirik s'étonne de ne pas voir figurer les deux élus étudiants qui avaient été désignés pour la commission d'aide sociale.

Mme Miras répond que ces deux étudiants sont dans la composition de l'aide sociale mais pas dans celle de la commission d'exonération. Ils ne pourraient donc pas prendre part au vote sur la partie exonérations des droits si un vote était demandé.

Mme Mellac invite à passer au vote.

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|----|
| Votants : | 31 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 31 |

➡ **La CFVU approuve la composition de la commission d'exonération.**

XI/ SUBVENTIONS FSDIE

Mme OUVRAD-ZELAYA rappelle en introduction que la CFVU ne valide plus les subventions attribuées aux associations étudiantes. La présentation faite aujourd'hui va permettre d'informer la CFVU sur les différentes subventions qui ont été attribuées mais aussi sur les résultats des appels à projet mis en place pour les services et les composantes de l'université pour des projets qui encouragent la vie de campus.

Mme ROCHETTE présente la synthèse des appels à projets financés par la CVEC en 2022,

- 3 commissions dans l'année : mars, juin et novembre,
- Les 2 dernières commissions sont réservées exclusivement aux associations d'étudiants domiciliées à l'université Bordeaux Montaigne,
- Les étudiants ne peuvent plus présenter un projet à titre individuel. Seules les associations peuvent porter des projets,
- 27 projets acceptés sur les 36 demandes,
- Subvention pour un montant global de 46 892€,
- Montant moyen des subventions de 1 736,70€,

- Les dossiers présentés sont plus complets et qualitatifs,
- Les principaux motifs de refus sont donnés pour un budget peu clair et instable, un projet strictement pédagogique et un projet politique/syndical,
- Meilleure identification du dispositif et de la communication,
- Meilleur accompagnement et conseils avec un rendez-vous obligatoire,
- Mise en place des Assos'Sessions qui sont des temps d'échange inter associatifs sur la gestion d'une association.

Mme Mellac se réjouit de la forte amélioration du dispositif.

Mme OUVRAD-ZELAYA informe qu'en complément du dispositif présenté ci-avant, il a été mis en place un appel à projet destiné aux services et composantes de l'université pour permettre à la CVEC d'être élargi à l'ensemble de la communauté de l'université.

Le financement peut aller jusqu'à 5 000€ avec un co-financement des services à hauteur de 20% pour les montants au-delà de 3 000€. Dans les critères d'évaluation figuraient l'identification du besoin, la pertinence du projet, l'originalité et la qualité du projet et du budget, l'implication des étudiants, les retombés pour les étudiants et pour l'université de manière générale. A l'issue de la 1^{ère} session, 5 projets ont été déposés par 4 services différents (UFR Humanités, la Direction de la recherche, le SCD et la FTLV). Cela a permis de faire émerger de nouveaux projets de vie de campus qui touchent un public plus élargi. Il a permis aussi de recréer du lien entre services.

Elle annonce que le dispositif va être renouvelé. Des crédits pour 2023 ont été alloués pour deux sessions dans l'année. Les informations seront transmises dans la Newsletter du personnel et un espace sera créé dans l'ENTP dans la rubrique formation vie étudiante.

Mme Mellac la remercie pour la présentation et tout le travail qui a été fait sur ce nouvel appel à projet. Cela participe à une synergie un peu plus forte entre les étudiants, les équipes de formation et les différentes composantes et services.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12h30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ